



**Communiqué  
22 octobre 2021**

## **Plan santé au travail 2021-2026**

### **L'État se défausse de ses responsabilités d'employeur !**

La DGAFP a présenté aux OS les orientations de son plan santé au travail pour la période 2021-2026. Ce plan est largement insuffisant.

Pour Solidaires Fonction Publique, il n'est pas question que la santé et la sécurité au travail des agent·es soient ainsi bradées !

La fin des CHSCT dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique a pour conséquence de priver les personnels du recours à cette instance, déjà mis en place avec beaucoup trop de retard dans la fonction publique et alors qu'elle avait montré son caractère indispensable pendant la crise sanitaire Solidaires Fonction Publique exige la remise en place des CHSCT avec des compétences élargies, seule instance à même de pouvoir prendre en charge et défendre les conditions de travail des agent·es publics.

Dans le projet présenté, l'État essaye de se défaire de ses obligations d'employeur notamment en termes de prévention des effets du travail sur la santé, en voulant donner cette compétence aux « complémentaires » dans le cadre de la protection sociale complémentaire. Pour Solidaires Fonction Publique c'est non ! La prévention de la santé des personnels est la prérogative de la médecine du travail, qui doit agir dans l'intérêt exclusif des salarié·es. L'État ne peut pas se décharger de ses obligations, il doit assumer ses responsabilités et ce n'est pas à d'autres organismes d'assumer les coûts qui incombent à l'employeur.

Pour Solidaires Fonction Publique, les agent·es ont besoin d'un véritable plan santé au travail qui soit contraignant pour les employeurs publics.

Les CHSCT doivent être maintenus avec des prérogatives élargies.

**Solidaires Fonction Publique continuera de défendre les droits les plus protecteurs pour les agent·es publics et l'amélioration des conditions de travail de toutes et tous partout !**